L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 4 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—1?

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme français, bachelier ès lettres de la Faculté de Toulouse, désirerait occuper un emploi de précepteur ou de maître répétiteur de leçons de français, se rendrait à domicile; accepterait également un emploi dans les écritures de bureau ou de tenue de livres. Excellentes références. S'adresser aux initiales A. L., rue Madison, 11. 4fév 1f

DEMANDES.

ON Demande—Domestique de maison. S'adresser 55, rue Nord Remparts, entre Conti et Bienville. 31 jan—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

L. L. Levy, Agent, N. A. Cotton vs Mme Ann Keenan Mme Ellen John intervenante.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 19,563—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI 9 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 jan—30—fév 4 9

A. Meyers Bros Co. Limited vs G. F. Holden.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 20,747.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le MARDI, 9 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une action du fonds capital du Young Men's Gymnastic Club de cette ville et tous les droits, titres et intérêts du défendant G. F. Holden dans cette affaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 janv—30—fév 4 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Catherine Leithman, veuve de John A. Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,5?6—Division L—Attendu que Conrad Leithman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Leithman veuve de John A. Huber, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 fév—4 9 13

Succession de Frederick Good.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,5?? Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Frederick Good, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 fév—3 7 12

Succession de George Drodelot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,?51—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
janv 30—30—fév 4 7

Succession de Catherine Travers, veuve de Terrence Doyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,513—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Ellen O'Keefe, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 janv—30—fév 4 7

Succession de Dewitt C. Kells.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,5?6—Division E—Attendu que Charles E. Kells a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dewitt C. Kells, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 jan—27 31—5 fév

AVIS AUX CREANCIERS.

E. Marquez & Co., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,349—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Wesley E. Lawrence, Alexis Bouissou et Paul Bolbecq, syndics des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 jan—30—fév 4 7

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,733—Division A—Henry E. Gautreaux vs ses créanciers—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Henry E. Gautreaux, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 20me jour de février 1892, à 11 heures A. M. de sorte que les biens du dit insolvable soient rendus déposant devant eux l'état de ses affaires; qu'un syndic soit nommé; que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit votée, que les dits créanciers déterminent quelle disposition sera faite des actifs ci-dessus rendus, consistant entièrement de propriétés mobilières; et si vendu à l'encan, que le même vote sur quels termes et conditions et sujet à quelles provisions, pareille vente sera faite; et de sorte que pareilles autres matières soient considérées justes et nécessaires; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. B. Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
14 janv—3f au 20fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 34,717—Division C—James M. Walsh vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de James M. Walsh à ses créanciers, soit acceptée par la Cour et; que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit James M. Walsh soient suspendues. Il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers dudit James M. Walsh soit tenue pardevant Henry L. Garland, jr, notaire en cette ville, en son bureau No 13 Commercial Place, le LUNDI, 15me jour de février 1892, commençant à 11 heures A. M., afin d'élire un syndic.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 janv—3f au 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,529—Division —Ordre de Cour.—Morris Jacobs vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Morris Jacobs soit convoquée et tenue pardevant Wm. E. Ker, notaire, en son bureau, No 8 rue Carondelet, en cette ville, le 25me jour de janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Branch K. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1891.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D—Carlos Maduell vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Carlos Maduell, insolvable soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, en son bureau, No 35 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 16me jour de février 1892, dans le but de considérer et de déterminer et pour fixer le jour, les termes et les conditions de la vente des propriétés foncières rendues dans cette affaire et pour voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13 janv—6f au 15 fév

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LES FEVRIER—CLASSE No 186
Tirage de 4 heures P. M.

39	41	49	21	45	73	36	62	52	44	14	27	61	32

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 3 février 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

LA S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous surveillons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 FEVRIER 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000
PRIX D'APPROXIMATION		
100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucune.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement et la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Vins de la Californie et d'Olives, etc.

J. C. Ameluug vs Parringiani et Cardinalli.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,879—En vertu d'un ordre de vente daté le 28 janvier 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 février 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A l'entrepôt de l'Union No 128 rue Tchoupitoulas, coin Notre Dame.
40 barils de vins.
11 caisses de vins.
2 caisses d'olives.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 5 9 13

LETTRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL GIBBONS.

RÉSIDENCE DU CARDINAL, Baltimore, Md., 11 janvier 1892.

MON CHER MONSIEUR: A propos de notre conversation de ce matin et mettant de côté tout aspect politique de la question, je désire vous exprimer l'espoir que les efforts de ceux qui, comme vous font opposition au renouvellement de la charte de la Loterie de la Louisiane, auront pour résultat la suppression du mal dont souffre maintenant le bel Etat de la Louisiane.

J'approuve de tout cœur tout mouvement en faveur de la moralité publique, de la vertu et de l'honnêteté et il me semble que la question—la Loterie de la Louisiane continuera-t-elle sous la protection de la loi son commerce scandaleux—est éminemment une question de moralité et de vertu. Les opérations de la compagnie tendent en réalité à enrichir quelques individus aux dépens et par la misère d'un grand nombre; à tenter les pauvres et ceux qui ne peuvent guère mieux se permettre de gaspiller leurs gains—le seul soutien de mères, de femmes et des enfants qui dépendent d'eux—dans l'espoir vain et trompeur, vrai supplice de Tantale, de devenir un jour possesseur d'un numéro gagnant, et l'on sait que souvent la fièvre du jeu a conduit beaucoup de gens au vol et à la malhonnêteté afin d'obtenir une autre chance d'acheter un autre billet. Un commerce dont le résultat évident, manifeste, inévitable et dont l'influence sur le peuple sont tels est réellement un ennemi de l'honnêteté et de la paix de toute société, du bonheur et du bien-être domestiques et du labeur et de l'esprit d'entreprise individuelles, et c'est le devoir de tout citoyen honorable et de tout vrai chrétien d'aider à le détrôner ou à le supprimer.

La charité chrétienne de même que la philanthropie naturelle nous enseignent que nous devons retirer du chemin des imprudents les pièges de destruction et délivrer les innocents et les faibles de la tentation. On doit retenir ceux qui veulent se suicider. On doit enlever de la main de l'enfant le tison enflammé. On ne peut douter que la Loterie de la Louisiane, comme on nous la présente, ne soit une tromperie et un leurre pour des milliers de gens et ne détruise la tranquillité d'esprit et l'énergie d'action, si nécessaires pour poursuivre des carrières honorables, et pour s'acquitter des devoirs de la vie.

Les opérations journalières de la compagnie prouvent clairement le point. Ceux là donc, sont dignes de louanges qui tâchent d'activer la conscience de citoyens et d'exciter l'opinion publique contre la continuation du mal—qui parlent et travaillent pour leur prochain, en enlevant de chez eux, un ennemi fatal à leur honneur, à leurs foyers et à leur prospérité.

Si le mal était limité exclusivement à l'Etat de la Louisiane je m'abstiendrai d'exprimer mes sentiments, mais puisque, comme un arbre géant, il a étendu ses branches sur le pays tout entier et embrasse dans ses opérations le Maryland et le District de Colombie, qui sont dans mon diocèse, je ne puis m'empêcher d'élever la voix pour protester et prier Dieu que notre peuple fidèle puisse aider à la bonne œuvre de mettre une fin à ses ravages. Je suis, avec grand respect, votre tout dévoué en Jésus-Christ.

J. CARDINAL GIBBONS.

A Monsieur le Général George D. Johnston.

SA GRANDEUR L'ARCHEVÊQUE JANSSENS, DE LA NOUVELLE ORLEANS.

(UNE ENTREVUE)

On demanda à l'archevêque s'il avait lu la lettre du Cardinal Gibbons publiée dans le *New Delta*.

"Oui, je l'ai lue," répondit-il.

"Qu'en pensez vous?"

"Elle me plaît beaucoup," repit-il.

"Voudriez vous donner votre opinion à ce sujet et nous autoriser à la publier?"

A cette question l'archevêque répondit sans aucune hésitation: "Je vous autorise à publier dans le *New Delta* que j'approuve entièrement chaque mot et chaque sentiment contenu dans la lettre du Cardinal Gibbons."

"Voudriez-vous ajouter quelque chose aux idées émises par le Cardinal?"

"Que peut-on dire de plus! La loterie est pernicieuse; elle a été et elle est encore la cause de beaucoup de souffrances et peut-être de crimes. Elle devrait être abolie. Il y a longtemps cependant, que le clergé catholique connaît mes opinions sur ce sujet. Je ne crois pas qu'il y ait un évêque ou un prêtre catholique aux Etats Unis qui ne pense de la même manière."

"Ne considérez-vous pas la lettre du Cardinal bien explicite?"

"Elle l'est certainement. Elle couvre tout ce que l'on peut dire sur la question, et elle est assez forte et assez claire pour être comprise de tout le monde.

Le vicaire-général, le Très Rév. J. Bogaerts, qui était présent pendant l'entrevue, approuva entièrement chaque mot prononcé par l'archevêque. Lui aussi avait lu la lettre du Cardinal et elle lui avait beaucoup plu. "Il n'y a rien d'incertain là," dit-il. "Il faut continuer la bonne œuvre."

SA GRANDEUR L'EVÊQUE DURIER, DE NATCHITOCHES.

(UNE ENTREVUE)

Quand on lui demanda s'il avait lu la lettre du Cardinal Gibbons, et s'il l'approuvait, il dit: "Oui, j'ai lu la lettre et j'approuve chaque parole et tous les sentiments qu'elle contient." Il dit dans le cours d'une longue discussion du sujet, "que les objections à la proposition de la loterie sont trop nombreuses à mentionner, mais il lui a semblé que la principale objection vient de l'influence et de l'effet démoralisant sur les classes pauvres et ignorantes de notre population ou elle doit naturellement trouver son principal soutien."

"Mon ministère et ma position," dit-il, "m'ont procuré des occasions exceptionnelles d'observer l'influence mortelle qu'elle exerce sur tous ces gens. En leur présentant l'espoir d'une fortune soudaine sans aucun effort de leur part, sans y consacrer aucun temps ni aucun travail, elle les tente constamment à l'oisiveté et à la malhonnêteté jusqu'à ce qu'ils soient perdus pour leur église, pour leurs familles et pour la société. Vous pouvez exprimer pour moi dans le *New Delta* l'espoir que le peuple de la Louisiane mettra fin au fléau de la Loterie par son vote en avril prochain. 29 jan—7f

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss demandant une monition!

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1880, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville acheté de P. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Milhas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1880 par N. J. Hoey, encanteur de cette ville, sous et en vertu d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la Nlle-Orléans pour un partage, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 18?0, dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, et autres. No 2,118 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 96 approuvé le 10 mars 1870 et connu communément comme "Un Acte pour l'évision des statuts d'un caractère général."

Par conséquent qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour et auxquels la vente dont il est question ci-dessus ont été faits ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 289, sur le nouveau plan, dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pasquette Champon, daté le 20 novembre 1855 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente-deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Une copie exacte; bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
Une copie exacte.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
21 sept—

UN Français d'un âge sérieux, 40 ans, désire faire la connaissance en vue de mariage, d'une Française ou d'une Créole parlant le français ou bien d'une veuve sans enfant, Agée de 25 à 35 ans. S'adresser à P. G. Jennings, P. O. Box 218. 20 jan—20—fév 5 20

NOUVELLE-ORLEANS, LNE., 12 Décembre 1891.

AVIS est ici donné que j'ai été nommé par la Cour Civile de District Division E, paroisse d'Orléans, curateur des biens de THOS. W. BOTHICK, interdit.

Tout ce qui est dû à ce dernier me doit être payé, de même que toutes réclamations contre lui dûment approuvées doivent m'être présentées pour être payées.

On me trouvera au No 110 de la rue Gravier, au premier étage, tous les jours, de 9 heures à 11 A. M. et de 3 à 5 P. M.

16 déc—1? CHAS. W. DROWN.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward W. Burbank vs. Nicholas Arthurs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,732—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix-neuf certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Kentucky et Mathilda, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, de l'îlet No 348, borné comme il est décrit plus haut, sur un plan lithographié fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 10 novembre 1874, annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Jules Quantin, passé en l'étude de feu William Joseph Castell, ancien notaire en cette ville, en date du 1er mai 1875. Lesquels dits lots mesurent, en pied américain, conformément au dit plan de Louis H. Pilié, comme suit: le lot numéro un forme l'encoignure des rues Remparts et Kentucky et mesure vingt-sept pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles sur la rue Kentucky de cent trente-deux pieds. Les lots deux à cinq inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-deux pieds. Le lot numéro six mesure vingt sept pieds de face à la rue Remparts sur cent quatre-vingt dix-huit pieds deux pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro sept mesure vingt-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face rue Remparts, trente pieds deux pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent quatre-vingt dix-huit pieds deux pouces et six lignes sur la ligne de division du lot numéro six et cent quatre-vingt dix-huit pieds trois pouces et six lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Matilda. Le lot numéro huit mesure trente-un pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue St Claude; vingt-six pieds deux pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quatre-vingt dix huit pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne vers la rue Matilda et cent quatre-vingt-dix huit pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro neuf. Le lot numéro neuf mesure trente-et-un pieds de face à la rue St-Claude, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent quatre vingt-dix huit pieds deux pouces et sept lignes. Les lots numéros dix à quatorze inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face sur la rue St Claude, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente-deux pieds. Le lot numéro quatorze forme l'encoignure des rues St Claude et Kentucky. Les lots numéros quinze à dix-neuf inclusivement mesurent chacun vingt six pieds six pouces de face à la rue Kentucky, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent trente cinq pieds. Le tout faisant un mesurement de cent quatre vingt six pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, trois cent quatre-vingt-seize pieds six pouces de face à la rue Kentucky, cent quatre vingt dix-sept pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue St Claude, et trois cent quatre vingt-seize pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Mathilda.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23 mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Burke & Thompson vs. John Shay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19,980.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de cette ville dans l'îlet No soixante treize, borné par l'avenue St Charles, et les rues Washington, Burdette et Hampson, et mesure soixante-quinze pieds de face à l'avenue St Charles sur cent cinquante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et forme le coin de l'avenue St Charles et de la rue Washington.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 jan—26—fév 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick Lang vs. Mme Eva Buttner, femme de E. L. Buttner, et E. L. Buttner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,569—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans la partie nommée Faubourg St Joseph, dans l'îlet borné par les rues Constance (anciennement Live Oak), Amelia, Magasin et Peniston, et désignés sous les Nos onze et douze de l'îlet No neuf sur un plan du dit Faubourg St-Joseph, déposé pour références en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville; les dits lots se touchant et mesurant comme suit, savoir:

Le lot No onze forme le coin des rues Constance (anciennement Live Oak) et Peniston et mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Peniston. Le lot No douze mesure trente-deux pieds dix pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26 fév 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Marie Gemilia Prats et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,340.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Une certaine portion de terre ou morceau de terrain,** situé dans le premier district de cette ville, carré compris entre les rues Julia, Cypress, Howard et Liberté, et ayant les dimensions suivantes, savoir: cent vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Liberté, cent quatorze pieds, plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, cent soixante-dix-neuf pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard et cent soixante-treize pieds quatre pouces plus ou moins, sur la ligne inférieure s'étendant de la rue Cypress vers la rue Julia. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges qui y appartiennent; laquelle propriété était alors établie comme Fabrique de Mousse, ensemble avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en nantissement et attachées à la dite propriété.

2° **Un certain terrain,** situé dans le Second District, carré compris entre les rues Chartres, Madison, Dumaine et Levée, maintenant Decatur, désigné par le No 2 sur un plan de C. De Armas, voyer, le 19 janvier 1852, et déposé en l'étude d'Antoine Doriocourt, notaire en cette ville; lequel dit terrain mesure vingt-trois pieds un pouce, plus ou moins, de façade rue de Chartres, sur une profondeur de soixante quinze pieds six pouces, ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages, et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, ainsi que 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Sur la première propriété décrite: Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de $1,144, montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1876; et la somme additionnelle de $2,132, le montant des contributions sur 104 actions du dit capital avec 8 0|0 d'intérêt par an sur les contributions de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur dix autres contributions de $208 chacune, parvenant à maturité le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890, inclusivement, chaque contribution portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de l'appel et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété premièrement décrite.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, sur 104 actions, dette non encore due, mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de $7,280 00, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a de prix d'adjudication, comptant.

Sur la propriété deuxièmement décrite.

Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille cent quarante-quatre dollars, montant de la dette du prêt sur les actions, avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 1876 et en plus la somme de deux mille cent trente-deux dollars, montant de contribution sur 104 actions du dit stock maintenant dû avec intérêt à 8 pour cent par an à l'appel ou contribution de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur les dix autres appels annuels ou contributions de $208 chacun, qui deviennent dus le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890 inclusivement, les appels portant le dit 8 0|0 d'intérêt à partir de la date de leur maturité, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre, assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué, des dites 104 actions qui n'est encore due, mais dont paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille deux cent quatre-vingt dollars ($7,280), et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses lois; et le reste, s'il en est dû du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 janv—11 18 25—fév 1 8 13

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS;

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

33 RUE TCHOUPITOULAS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Attention teneurs de buvette et vendeurs de liqueurs.

UNE RARE CHANCE!!!

Vins, liqueurs, cigares, installations de buvette, meubles et baux de propriétés commerciales de choix.

Dans l'affaire de C. F. Caruthers vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No 34,449.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs.—58 rue Camp—LUNDI, 15 février 1892, à 11 heures A. M., au local No 152 rue Camp et 27 rue Carondelet, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, daté et signé le 1er février 1892, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement.—Le Bail et sous-baux du No 31 rue Carondelet du 1er octobre 1890 au 30 septembre 1893 de Mme E. Raud à C. F. Caruthers, à raison de $216.67 par mois, avec baux ou sous locataires se montant à $165.00 par mois jusqu'au 1er octobre 1892, avec privilège de renouvellement. L'acquéreur sera subrogé à tous les droits de C. F. Caruthers (l'insolvable) comme locataire de Mme Raud assumera et paiera le loyer au taux de $216.67 par mois après le jour de l'adjudication et aura tous les droits de C. F. Caruthers, comme locataire principal envers les sous locataires jusqu'au 30 septembre 1892.

Secondement.—Les baux du local Nos 25 et 27 rue Carondelet, du Morris Building and Land Improvement Association, limité, à C. F. Caruthers à partir du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1892, avec privilège de renouvellement pour un an, à moins que la bâtisse ne soit abattue, au taux de $200.00 par mois avec sous-baux se montant à $150.00 par mois pour le même laps de temps avec la buvette, le débit de cigares et les installations qui y sont comme un lot.

Troisièmement.—Le bail du local No 152 rue Canal, de Louis Gruenewald à C. F. Caruthers, au taux de $?00 par mois, à partir du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1892, avec le privilège de renouvellement pour un an, à moins que la propriété ne soit vendue, avec un sous bail à John Pebeck, au taux de $48.60 par mois, avec la buvette, débit de cigares et installations d'après un inventaire enregistré, comme un lot.

Quatrièmement.—Un lot de choix de vins, liqueurs, fonds de marchandises, pendules, étagères et autres meubles (pas d'installations) qui sera poursuivi en cours en détail, le tout d'après un inventaire enregistré.

Condition—Comptant avant livraison.
4 fév—4 6 7 14 15

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRÉTÉ A CARROLLTON De Valeur Améliorée et Vacante.

No 10 avenue Dublin, près l'avenue St-Charles.

No 81 rue Madison, et Terrains Vacants coin des rues Madison et Zimple.

Succession de Archibald S. Firth.

No 34,462—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 20 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement et ordre rendus le 5 janvier 1892 et signé le 12 janvier 1892, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendus dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-après, savoir—

1° **Le cottage simple en bois** No 10 rue Dublin, contenant hangar de façade, six chambres, allée de côté, citerne etc. dans l'îlet actuellement borné par les rues Madison et Hampson et l'avenue St Charles, septième district de cette ville. Le lot est désigné par le No 8 et mesure 33 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Près des avenues St-Charles et le marché de Carrollton.

2° **La résidence en bois à deux étages** No 81 rue Madison avec galeries de façade, cabinets, huit chambres, citerne etc. La propriété comprend huit lots de terre Nos 1 2 3 4 5 6 et 13 dans l'îlet 118, bornée par les rues Dublin, Madison, Zimple et Troisième.

Les lots 1 à 6 se touchent et mesurent chacun 30 pieds face à la rue Zimple sur 130 pieds de profondeur. le lot No 1 formant le coin des rues Zimple et Madison, et les lots 7 et 13 mesurent chacun 30 pieds face à la rue Madison, le lot No 7 ayant une profondeur de 162 pieds 5 pouces, et le lot 13 une profondeur de 150 pieds. Tout entre lignes parallèles et se touchant.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1892, au prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour les ventes.

Acte de vente pardevant Fred Diebel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
1fjan—16 23 30 fév 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Rémunératrice,

NOS 289 ET 291 RUE CONTI

Près Claiborne

Dans l'affaire d'Alexander Deck et als. vs. François Charles Deck et als.

No 34,358—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement et à un ordre rendus le 14 janvier 1892, et signé le 21 janvier 1892, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, savoir—

Les deux résidences en bois, à deux étages, désirables et productives, Nos 289 et 291 rue Conti entre Claiborne et Derbigny dans l'îlet autrement borné par les rues Louis, Deuxième District de cette ville; chacune contenant 4 chambres et cuisine, en outre une maison détachée à une chambre, hangar, citerne et grande cour. Les lots sont désignés par les Nos 23 et 24 sur un plan dressé par J. Pilié, daté du 1er mai 1840 et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situés dans un district très populeux à proximité du centre des affaires, les propriétés rapportant environ $30 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à 1 an à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892, au dessus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Succession de J. J. L. Abat.

No 34,288—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

1° **La moitié indivise du droit, titre et intérêt dans et à un certain îlet de terre,** situé dans le Deuxième district de cette ville et borné par les rues Bienville, Conti, Genois et Clark.

2° **La moitié indivise du droit, titre et intérêt dans et à un certain îlet,** situé dans le Deuxième district de cette ville et borné par les rues Conti, St Louis, Genois et Clark.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 jan—30—fév—6 13 20 27—mars—5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Jacob Von Hoven vs Elizabeth Von Hoven, femme d'Albert Barlow et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,375.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Albert Barlow, institué héritier de sa femme décédée, Elizabeth Von Hoven, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Tout ce certain morceau ou portion de terre,** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, et spécialement tous les droits d'alluvion ou accrétions de batture, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et le fleuve Mississippi, lequel est désigné comme îlet "C" sur le plan original de Rickerville, et comprend la moitié du dit îlet le plus près de l'avenue Peters. La dite portion de terre mesure à peu près deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Front se joint alors et s'étend en profondeur au fleuve Mississippi où il a également une façade de deux cent soixante quatre pieds neuf pouces une ligne et ayant une profondeur et façade le long de l'Avenue Peters à la marque des hautes eaux du fleuve Mississippi d'à peu près cent quatre-vingt-cinq pieds et à peu près de quatre cent soixante dix pieds à la ligne des basses eaux du fleuve.

2° **Tout ce certain morceau ou portion de terre** avec les améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui lui appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Sixième District de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Tchoupitoulas et Front, lequel est désigné comme îlet numéro deux sur le plan original de Rickerville, la dite portion de terre comprend la moitié du dit îlet le plus près de l'avenue Peters et mesure deux cent cinquante pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, deux cent soixante-quatre pieds sept pouces à la rue Front, deux cent quatre-vingt-neuf pieds sept pouces cinq lignes de profondeur et façade à la rue Peters, s'étendant de la rue Tchoupitoulas à la rue Front, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue Léontine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév—1 8 15 23 27

Bureau du Carondelet Canal and Navigation Company, coin Villeré et Toulouse, (Vieux Bassin)—Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1891—Conformément aux Sections 8 et 9 de la charte de cette compagnie, l'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M., LUNDI, 18 de janvier 1892, afin de procéder à l'élection de neuf directeurs pour le service de l'année qui suivra.

Aucuns transferts d'actions ne sera fait pendant les 10 jours précédant la date de l'élection.

E. HUARD, Secrétaire.
20 déc—1f par sem

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Une résidence à deux étages, coin des rues Miro et Ste-Anne.

Succession de G. W. Schumann—No 33,748.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, No 60 rue Bienville—SAMEDI, 5 mars 1892, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 19 janvier 1892 et signé le 25 janvier 1892, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Miro et Ste-Anne, et borné par les rues Tonti et Orléans; le dit lot mesure 126 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Miro, sur 67 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Ste-Anne, et 126 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue Tonti. Ensemble avec une résidence à deux étages contenant 8 chambres; de plus un hangar, office, lieux d'aisances, 2 caves, puits, etc.

Le tout conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur jusqu'à la portion des héritiers majeurs, le reste à un et deux ans de crédit avec billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication avec toutes les clauses usuelles de garantie, et pour la portion des héritiers mineurs mêmes termes et conditions qu'il est dit plus haut. Dix pour cent seront requis comptant sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 fév—3 6 13 20 27—5 mars

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Avantageux

—DANS DE—

Magnifiques Magasins et Résidences solidement construits,

Nos 852, 858 et 858 1|2 rue Magazine,

Près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Wm. Welch.

No 34,493—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 27 février 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, savoir—

1° **Les deux magnifiques et confortables magasins et résidences en bois à deux étages,** Nos 858 et 858 1|2 rue Magazine, ayant chacun magasins avec vitrines, escaliers, salons, salles à manger et cuisines au rez-de-chaussée, et 5 appartements à coucher, chambre à bain, galeries au dessus à l'avant et à l'arrière, hydrant, double citernes, cour bien briquetée, hangars etc. de chaque côté. Le lot est désigné par la lettre "C" et "D", dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Huitième et Neuvième dans le quatrième district de cette ville, sur une esquisse par John F. Braun, architecte, datée le 20 mai 1878 annexée à un acte passé pardevant J. Bendernagle ci-devant notaire et mesure comme suit, Le lot "D" mesure 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot "C" mesure 19 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine sur 91 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Les dits lots sont composés d'une partie de la portion de terre désignée par la lettre "C" sur une esquisse dessinée par Edgar Pilié, architecte, en date du 6 octobre 1875, annexée à un acte passé pardevant Jas. Fahey, le 11 octobre 1875, lequel dit lot C forme une partie des lots 18, 19 et 20 sur un plan de A. Moellhausen, voyer, daté le 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann ci-devant notaire ensemble avec l'usage d'une allée en commun ayant 3 pieds de largeur, sur l'arrière des lots C, D et E et donnant sur la rue Neuvième. Ces beaux magasins sont magnifiquement construits à un demi îlet du Marché de la rue Neuvième et très convenables comme emplacements d'affaires, rapportant un revenu régulier de $840 par an.

2° **Un élégant magasin et résidence en bois à deux étages, attenant et bien bâti,** No 852 rue Magazine dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, ayant une belle vitrine de magasin, atelier, vestibule, salle à manger, cuisine, hangars et citerne double au rez-de-chaussée, 5 chambres à coucher et chambre à bain, [illegible] côté substantiellement pavées et briquetées [illegible] Le lot est désigné par la lettre "E" [illegible] 1878, formé des arrières-parties [illegible] lots 18, 19 et 20 [illegible] mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann [illegible]. Ce magnifique magasin et résidence a été récemment [illegible] proximité au marché de la rue Neuvième [illegible] école McDonough [illegible] lignes de chars [illegible] excessivement désirable comme emplacement [illegible] placement excellent, rapportant maintenant $420 par an.

Conditions—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance à 1 et 2 ans de crédit payable en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantie par hypothèque, privilège du vendeur avec les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera en outre du prix les taxes dues et exigibles en 1892 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagle, Jr notaire, à l'option de l'acquéreur.
23 janv—23 30—fév—6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale et productive.

Nos 170, 172 et 172 1|2 rue N. Remparts, vis-à-vis la Place Congo.

Succession de F. W. Dille.

No 15,1?4—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI 20 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 janvier 1892 et rendu dans la dite succession.

La propriété en briques à étage centrale et productive, Nos 170, 172 et 172 1|2 rue N. Remparts, entre Ste-Anne et St-Philippe, vis-à-vis la Place Congo, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, [illegible] contenant dans le corps de logis [illegible] chambres, [illegible] pavé et corridor de côté, etc.

Le terrain est désigné par le No 2 sur un plan de J. Communy, le 3 octobre 1842, déposé en l'étude de Chas Boudousquie, ancien notaire, portant le No 14 de livre des plans [illegible] mesure conformément au dit plan, 48 pieds, 7 pouces et 2 lignes de face à la rue N. Remparts, la même largeur à l'arrière, sur 50 pieds, 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En face du square Congo, il est à proximité du centre des affaires et est toujours loué.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix. 10 pour cent comptant de dépôt pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Dueres, notaire aux frais de l'acquéreur.
9 janv—9 16 23 30—6 13 20 fév

ANNONCE JUDICIAIRE

Bâtisses doubles à deux étages rémunératives et bien situées.

Nos 244 et 244 1-2 rue Melpomène.

En face du Marché Dryades.

Succession de Margaret E. Christiansen.

No 32,698—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEO. G. FRIEDRICHS encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 13 février 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Les bâtisses productives doubles en bois à deux étages, Nos 244 et 244 1|2 rue Melpomène entre Dryades et Remparts, dans l'îlet autrement borné par la rue Terpsichore, premier district de cette ville, contenant galeries et hangar de façade. 8 chambres, cour, etc. Le lot est formé de l'arrière portion du lot No 7 dans l'îlet No 3, d'après un plan fait par J. Pilié, voyer, le 20 juillet 1840, et mesurant 63 pieds 11 pouces 2 1|2 lignes de face à la rue Melpomène sur 31 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine.

La propriété est occupée sur un côté comme buanderie et sur l'autre côté comme salon de barbe sous un bail jusqu'au 1er octobre 1893, à $15 par mois chaque côté (un des locataires ayant le privilège de renouveler pour 2 ans de plus), faisant un revenu total de $360 par an. La propriété doit être vendue sujette au bail ci-dessus. Un placement plus profitable ne peut être désiré. Sa proximité au marché Dryades et le grand commerce qui se fait là donnent une sécurité et une permanence de valeur qui rarement se présentent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit, en parties égales, représentées par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et privilège du vendeur, avec polices d'assurance et les clauses usuelles de sécurité, telles qu'assurance et 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès, et sujet aux deux baux ci-dessus décrits; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de vente, et un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant _____ notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 janv—9 16 23 30—6 13 fév

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Maison DE RESIDENCE,

Cottages et Demeures dans le Quatrième District,

Dans des localités de choix,

Donnant de forts beaux revenus.

VENTE A TERME

A l'encan, à longues échéances.

VENTE EN PARTAGE.

DANS L'AFFAIRE DE

Mme Anne Catherine Wilkins Peterson, vs. Mlle Marie O'Donnel et Autres.

No 34,709—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Division B

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire, le 20 janvier 1892, et signé le 25 janvier 1892 seront vendues à l'encan, les propriétés ci-après décrite, savoir:

1° **Le magasin et maison de résidence à deux étages,** No 66 rue Félicité, dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Félicité, Chippewa, Ste Marie et Fulton (maintenant St Thomas). La bâtisse a 6 chambres, galerie devant et est occupée comme magasin et résidence. A l'arrière du terrain est un cottage double désigné par les Nos 178 et 180 rue Chippewa, ayant 3 chambres de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 10 sur un plan de H. Moelhausen, en date du 20 mai 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire. Le terrain mesure 32 pieds de façade rue Félicité sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant face rue Chippewa, rues dont il forme le coin, le tout mesure américaine.

2° **Le charmant cottage résidence No 388 rue Constance,** dans le Quatrième District carré d'îlet et borné par les rues Constance, Laurel Philippe et Première. Le cottage est à distance de la rue, a une galerie de façade, corridor, salons à arche, 7 chambres, chambre à bain, etc. Le terrain est désigné par le No 23 sur un plan de même et d'autres terrains, plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville en date du 17 mai 1867, et annexé à un acte pardevant A. Mazureau, ancien notaire, le 27 juin 1867. Le terrain mesure 3? pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue Constance, sur 159 pieds 10 pouces et 0 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Les magasin et résidence No 336 rue Chippewa,** dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Soraparu Fulton et Première. Il y a corridor, galerie de côté, 8 chambres etc. Le terrain est désigné comme No 10 partie C, sur un plan annexé à l'acte pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire, en date du 7 février 1871, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Soraparu, sur une profondeur de 92 pieds 10 pouces de l'autre côté le séparant du terrain marqué D sur le dit plan, et 32 pieds 4 lignes de largeur à l'arrière et formant le coin des rues Soraparu et Chippewa (les mesures toutes plus ou moins)

4° **Le cottage double Nos 619 et 621 rue Constance,** dans le Quatrième district carré borné par les rues Constance, Magazine, Toledano et Pleasant. Il y a 4 chambres de chaque côté, deux étages à l'arrière, et toiture en ardoises. Sur le terrain au fond, il y a un cottage double ayant 2 chambres de chaque côté, portant les Nos 105 et 107 rue Toledano. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de J. A. Guinault, député voyer général, en date du 1er décembre 1830 et déposé en l'étude de Horatio Davis, ancien notaire en cette ville. Le terrain mesure 31 pieds, 8 pouces de façade rue Constance, 23 pieds 11 pouces de largeur à l'arrière, sur 120 pieds de profondeur formant le coin des rues Constance et Toledano.

5° **La propriété-cottage No 404 rue Chippewa,** dans le Quatrième district, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton ou St Thomas, Toledano et Quatrième. Le cottage est à distance de la rue, a une galerie de façade, corridor 5 chambres, cuisine etc. Le terrain est désigné par le No 16 et mesure 28 pieds, 2 pouces 6 lignes de façade rue Chippewa, 28 pieds 4 pouces, 6 lignes de largeur à l'arrière sur 116 pieds 7 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du terrain No 17, et 116 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du terrain No 15. Le tout d'après un plan de R. Buisson, voyer en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de C. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

6° **Le cottage avec terrain attenant** à la propriété ci-dessus décrite, dans le carré borné par les rues Chippewa, Fulton ou St Thomas, Toledano et Quatrième. Le terrain est désigné par le No 17 et mesure 28 pieds, 2 pouces, et 7 lignes de façade rue Chippewa, 28 pieds 2 pouces, 7 lignes de largeur à l'arrière sur 117 pieds 7 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 18, et 116 pieds 7 pouces 6 lignes sur le côté qui le divise du terrain No 16. Le tout d'après le plan ci-dessus nommé et sur lequel se trouve un cottage double.

7° **La rangée de maisons à un étage, Nos 372, 374 et 376 rue Annonciation,** dans le 4e district carré borné par les rues Annonciation, Chippewa, St André et Josephine. Les terrains sont désignés par les Nos 10 à 10 B et déposés en l'étude d'Octave Morel notaire en cette ville. Les dits terrains se touchant les uns les autres et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 7 lignes de façade rue Annonciation, sur une profondeur de 159 pieds 6 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans un quartier agréable; les rues sont bien pavées et bien drainées; ces maisons n'ont qu'une courte distance de lignes de chemins de fer, et adjacentes aux églises, écoles et elles sont toujours habitées.

Conditions de la vente.

Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans, payable par des billets de un et deux ans de crédit, portant toutes les clauses usuelles de sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et les taxes dues et exigibles pour cette année 1892, et un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe notaire.

—Et le même jour—

A 10 heures du matin sur les lieux, 404 rue Chippewa, entre Toledano et Quatrième, il sera vendu:

Meubles et effets divers selon un inventaire enregistré en cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 5

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Terrain de choix sur la rue Première, près la rue Liberté.

Succession de Gerhard W. Frye, décédé.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Dame Veuve Catherine Marie Hussmann, veuve de Gerhard W. Frye, vs Mme Regina Geyer et autres.

Dossier No 29,094, pour une Partition.

A Longue Echéance—A l'Enchère Publique.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, crieur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 13 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B, rendu et signé le 26me jour du mois de mars 1890. Dossier No 29,094, dans l'affaire de Dame Vve Catherine M. Frye vs. Dame Regina Geyer et autres, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu—

Quatrième District,

Rue Première.

Un terrain ou morceau de terre vacant situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 317 borné par les rues Première, Philippe, Sud Liberté ou Benton et St-David, étant le terrain No 8, et mesure 30 pieds de façade rue Première sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces entre lignes parallèles sur un terrain élevé.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, garanti par lien au vendeur hypothèque spéciale et toutes les clauses de sécurité. Les paiements à échéance seront divisés en billets comme à la convenance des parties intéressées. Les billets sauvegardant les intérêts des mineurs [soit 1|10 du tout], portant intérêt de 6 0|0, et l'intérêt des majeurs [soit 9|10 du tout] portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes de l'année courante 1892 et feront un dépôt comptant de 20 0|0 sur les lieux, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais des acquéreurs.
7 jan—7 10 17 24 31—fév 7 13

Rapport de la situation de la Banque Nationale Mutuelle

A la Nouvelle-Orléans,

En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1891.

ACTIF.

Billets et bills escomptés......$496,601 02		
Prêts sur demandes......237,514 67—		$734,115 69
Bons des E.-U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		130,100 00
Biens fonciers, meubles et installations		44,889 19
Dû par d'autres banques et banquiers	$93,496 50	
Chèques en la Comptoir d'Echange	120,433 49	
Monnaie courante et Espèce	135,906 86—	349,836 90
Fonds de rédemption avec le trésorier des E. U.		2,250 00
		$1,301,191 77

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		20,000 00
Profits indivis		4,539 89
Circulation		44,100 00
Dividendes non payés	$568 00	
Dépôts individuels	730,700 04	
Dû à d'autres banques et banquiers	38,283 84—	769,551 88
Billets et bills réescomptés		163,000 00
		$1,301,191 77

Par résolution du Board, $10,000 00 des profits des six derniers mois ont été portées au compte de surplus.

JAS J. TARLETON, Caissier.
L. C. FALLON, Président.
LLOYD R. COLEMAN, Vice-Président.
1er janv—

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent avantageux

—EN—

Propriétés Foncières

Dans les premier, deuxième, troisième et sixième districts,

—ET LA—

Belle maison de résidence à deux étages, à l'angle nord-ouest du chemin du Bayou et de la rue Roman.

A L'ENCAN — A LONGUE ECHEANCE.

Succession de Mme Wilhelmina Justus

No 33,881—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé dans la susdite affaire, le 22 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Deuxième District.

1° **La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 308 Chemin du Bayou,** coin Roman dans le Second District, carré d'îlet borné par les rues Bayou Road, Roman, Derbigny et Hôpital. Le terrain mesure 77 pieds 8 pouces et 8 lignes de façade Chemin du Bayou sur 228 pieds 3 pouces 1 ligne rue Roman, et 222 pieds 7 pouces 8 lignes sur la ligne du côté opposé, à quelle profondeur les lignes latérales se réunissent, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, sous-voyer de ville le 6 avril 1855.

La maison est retirée de la rue, elle a des salons doubles, manteaux de cheminées en marbre 8 chambres à coucher, chambre à bain, lavabos stationnaires, office et cave un splendide rangée etc. Sonnettes électriques partout. Le terrain est tracé en jardin et est planté d'orangers, de pruniers et de limonier. Un délicieux home étage choisi, à proximité de tous les agréments, accessible par trois lignes de chemins de fer.

2° **Le cottage en briques à un étage,** avec toiture en ardoises, No 306 rue Bourgogne, coin Quartier dans le deuxième district carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Quartier, Dauphine et Hôpital. Le terrain est désigné par la lettre "A" sur un plan de E. Pilié le 12 octobre 1891, et mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade, rue Bourgogne, sur une profondeur de 67 pieds 9 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Il y a 5 chambres, etc. on peut l'occuper comme demeure ou comme magasin.

3° **La maison en briques à deux étages,** No 1?6 rue du Quartier dans le 2me district, carré d'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Bourgogne et Dauphine. Le terrain est désigné par la lettre "B" sur un plan de E. Pilié, le 12 octobre 1891 et mesure—pied américain—25 pieds, 1 pouce, 4 lignes de façade rue du Quartier, sur une profondeur entre parallèles de 31 pieds, 11 pouces 5 lignes. le dit terrain commence à une distance de 67 pieds 9 pouces et 4 lignes du coin des rues Quartier et Bourgogne. Il y a 4 chambres, toit en ardoises, etc.

4° **La bâtisse en bois à deux étages, No 161 rue Tremé,** dans le deuxième district carré d'îlet borné par les rues Tremé, Marais, Toulouse et St Louis. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de C. De Armas, le 7 août 1857 et mesure environ 15 pieds 5 pouces de façade rue Tremé, sur environ 80 pieds, 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles et borné à l'arrière par une allée commune de 4 pieds, 11 pouces de largeur. Il y a 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur. La propriété est située près de la Brasserie du Sud, etc.

5° **La maison de résidence en bois à deux étages No 36 rue Roman,** dans le deuxième district carré d'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Bienville et Douane. Le terrain mesure 22 pieds de façade rue Roman, sur 47 de profondeur. Il y a 6 chambres, toiture en ardoises, etc.

Premier District.

6° **Le cottage en bois à un étage No 390, rue Melpomène,** dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Prieur, Locust et Terpsichore. Le terrain est désigné par le No 7 d'après un plan de [illegible] Dunbar du 1er avril 1848 et mesure au pied américain, 30 pieds 7 pouces de façade rue Melpomène sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre parallèles. La bâtisse est à distance de la rue, il y a 4 chambres etc. près de toutes les lignes de chars.

7° **Le cottage en bois à un étage, coin des rues Thalie et Prieur,** dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Prieur et Locust. Le terrain est désigné par le No 12 sur un plan de A. Hedin le 1er mai 1858 et mesure 31 pieds, 7 pouces, 7 lignes rue Thalie, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Il y a 4 chambres, est situé près du marché Dryades etc.

Troisième District.

8° **La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 337 rue de Chartres, coin St-Ferdinand,** dans le carré borné par les rues Chartres, Royale, Piety et St-Ferdinand. Le terrain est désigné par la lettre "A" et mesure 32 pieds [illegible] de façade sur la rue St Ferdinand, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de Chartres. Près du dépôt Queen and Crescent, connu autrefois sous le nom de [illegible] Brewery.

9° **Le cottage en bois à un étage, No 121 Champs-Elysées, coin Remparts,** dans le carré d'îlet borné par les rues Champs Elysées, Remparts, St-Claude et Marigny. Le terrain est désigné par "A" sur une esquisse par E. Pilié en date du 12 octobre 1891 et mesure au pied américain, 31 pieds 9 pouces sur la rue Champs Elysées sur 74 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur [illegible] 4 chambres etc.

10° **Le cottage en bois à un étage, No 123 Champs-Elysées,** dans l'îlet borné par les Champs Elysées les rues Remparts, St Claude et Marigny. Le lot est désigné par la lettre "B" sur une esquisse par E. Pilié 12 octobre 1891, et mesure, au pied américain 25 pieds 6 pouces de face aux Champs Elysées, sur une profondeur sur la ligne regardant la rue des Remparts de 74 pieds 1 pouce 4 lignes [illegible] Le dit lot est à une distance de 35 pieds 9 pouces et 4 lignes du coin des Champs Elysées et de la rue des Remparts, et est composé de la plus grande partie du lot originaire No 3.

Le cottage a cinq chambres, une galerie, un toit en ardoises etc.

11° **Le cottage pour résidence, No 497 rue des Remparts,** dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Champs Elysées et Marigny. Le lot est désigné par la lettre "C", sur une esquisse par E. Pilié le 12 octobre 1891 et mesure, au pied américain, 22 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue des Remparts [illegible] Le cottage renferme 5 chambres, un toit en ardoises, etc.

Sixième District.

12° **Le grand cottage en briques No 1036 rue Magasin,** dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, General Taylor et Austerlitz. Le terrain se compose de 2 lots désignés par les Nos 13 et 14, conformément au plan dans le bureau de S. Magner, ancien notaire, du 5 avril 1865. Lesdits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Magasin sur 115 pieds 8 pouces de profondeur.

Le bâtiment est en briques, à un étage. Il a une galerie sur la façade, 6 chambres, un vestibule au centre et un édifice à deux étages dans le fond contenant 4 chambres. Il est occupé en ce moment par la 4e Cour de Cité. Il est situé dans un voisinage agréable et s'améliorant rapidement, avec une double ligne de cars en face, près du marché et pourvu de tous les agréments possibles.

Il est loué jusqu'au 31 mai 1892.

Conditions de la vente.

Pour la propriété premièrement décrite, au coin du Chemin du Bayou et de la rue Roman un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, au choix de l'acquéreur, et pour tous les autres biens-fonds une moitié ou plus comptant, la balance à un, au choix de l'acquéreur dans toutes les ventes, la portion payable à échéance, s'il y en a une, sera représentée en billets souscrits par les acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à complet paiement. Les actes de vente contiendront toutes les clauses ordinaires de garantie, telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant en outre être assurée et les polices transférées, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du montant de l'adjudication, et devront déposer entre les mains de l'encanteur, au moment de l'adjudication 10 pour cent comptant du montant du prix d'achat.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Frank Zengel, notaire, 48 rue du Camp.
24 janv—24 31—fév 7 14 21 27 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à Carrollton, rue Adams, entre Zimple et Quatrième.

A L'ENCAN.

George Davis vs Sidney Davis & als.

No 33,444—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus le 10 décembre 1891 et signé le 10 décembre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, à Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Adams, Burdette, Zimple et Quatrième.

Les dits lots sont désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Adams sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, tous plus ou moins.

Les améliorations comprennent les deux cottages en bois à un étage, Nos 220 et 222 rue Adams, ayant chaque 4 chambres.

Conditions de la vente—Comptant. Les acquéreurs déposeront dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm Morgan Gurley, Esq. notaire public.
9 jan—9 16 23 30—fév 6 13

☞A SIGNALER.☜

Marsden's Pectoral Balm est un excellent remède pour les rhumes et les refroidissements, aussi pour le croup des enfants. Il a été mis à l'épreuve avec succès par des dizaines de milliers de familles et d'individus et reconnu comme le remède le plus EFFICACE.

Pendant vingt-cinq ans *Marsden's Pectoral Balm* a été le remède favori des populations du Sud pour les affections ci-dessus.

Il sollicite de nouveaux encouragements de la part de ceux qui ne le connaissent pas encore. Qu'on en fasse l'essai et l'on se convaincra de sa puissance curative.

Qu'on l'emploie une fois et l'on n'en voudra pas d'autre comme remède pour le rhume. Il est aussi doux et aussi agréable que le miel. Les enfants en raffolent.

6 déc—3 jan—?f

VENTES A L'ENCAN

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Second District.

Cottage Double rue Tremé, entre St-Philippe et Ursulines.

Successions de Charles Ellis et de Marcelite Charles.

Nos 34,523 et 34,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Divisions A. et E.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 2 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, dans le rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu de et conformément à deux ordres de cour, savoir: l'un dans l'affaire de la succession de Charles Ellis, signé par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et daté le 26 janvier 1892, et l'autre par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division A, daté le 26 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, savoir:

Un certain lot de terre dans le deuxième district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui lui appartiennent, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Marais, St-Philippe et Ursulines, mesurant, au pied français 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé sur 120 pieds de profondeur, et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations connues comme No 223 rue Tremé, consistent d'une maison en bois à un étage, et une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, etc. Bon voisinage près du marché Tremé à proximité des écoles et des églises.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes de 1892.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Geo. C. Préot notaire. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.
30 janv—30—6 13 20 27 fév—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Rémunérative de Choix dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 192 et 192 1|2 rue des Français.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Succession de Frederick Gast.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 158 rue de la Commune—MERCREDI, 24 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au Rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, près Commune, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 15 janvier et signé le 21 janvier, pour le compte de la succession de Frederick Gast, sera vendu à l'encan, savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod ou Villeré, mesurant 30 pieds de face à la rue Français sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'un joli cottage double en bois confortable et bien bâti, connu par les Nos 192 et 192 1|2 rue Français, ayant 5 chambres hangar etc. à chaque corps de logis rapportant de beaux revenus et pris de toutes les accommodations.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892, en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant W. M. Grivot, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
2 jan—23 30 fév 6 13 20 24

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Drogues, marchandises de fantaisie, etc.

William A. Voelcker vs ses créanciers.

No 34,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 9 février 1892, à midi, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 26 janvier 1892 et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, au local coin nord-ouest de l'Avenue Tulane, anciennement Common et Franklin—

Le contenu de la pharmacie.

Aussi la moitié indivise de l'intérêt de l'insolvable à une réclamation contre la Young Men's Excelsior Benevolent Association of New Orleans, pour dommages, maintenant en litige devant l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme de la dite à la somme de $4,551 du dossier.

Conditions—Comptant avant livraison
28 janv—29—fév 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage de résidence et vastes terrains.

No 286 rue Huitième entre l'avenue St-Charles et la rue Prytanée.

Edward J. Rolls vs William Marshall et autres.

No 34,225.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu le 21 décembre 1891, et signé le 30 décembre 1891 dans la susdite affaire, la propriété décrite ci-après, savoir—

1° **Un certain terrain** dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Huitième, Harmonie, St-Charles et Prytanée désigné par le No 8 du carré No 100 sur un plan de H. Moellhausen, voyer en date du 4 mai 1844 et déposé pour référence au bureau de L. Hermann ancien notaire en cette ville, mesurant 35 pieds de façade plus ou moins sur la rue Huitième, 30 pieds 3 pouces et 3 lignes de façade rue Prytanée sur une profondeur de 141 pieds du côté de la rue Prytanée, et 137 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté opposé [illegible].

2° **Un certain terrain** contigu au terrain ci-dessus décrit dans le quatrième district de cette ville désigné par le No 7 du carré No 100, borné par les rues Huitième, Harmonie, St-Charles et Prytanée, d'après un plan de [illegible] de Armas, le 13 décembre 1852 annexé à un acte en cette ville, le 16 janvier 1854, d'après [illegible] plan le dit terrain mesure 30 pieds 3 pouces [illegible] et 3 lignes de façade rue Huitième, 134 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 6 et 137 pieds, 8 pouces et 6 lignes de profondeur de l'autre côté.

Les améliorations sur les susdits lots de terre consistent en une confortable résidence en bois retirée de la rue, avec cottage de face et deux étages à l'arrière, ayant à peu près 10 chambres, cuve etc. Aussi, un grand terrain de surplus, s'étendant d'une rue à l'autre avec un jardin ornemental. La propriété touche aux belles résidences de MM. Claiborne et Irwin et est à proximité de plusieurs maisons élégantes dans le quartier aristocratique de cette section et entre les deux principales rues.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste du prix payable en un et deux ans respectivement, avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer les dits billets qui doivent être spécialement garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets et l'acte devra contenir les clauses usuelles et assumer les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 jan—2 9 16 23 30—6 fév

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District,

Sur la rue Indépendance, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Jolis Cottages et autres Bâtisses

E. G. Hotscher et al.

—VERSUS—

My. Hotscher et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,545.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 15 janvier 1892 et signé le 21 janvier 1892 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir.

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district municipal de cette ville, dans l'îlet No 244, borné par les rues Indépendance, Pauline, Dauphine et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les Nos 2, 3 et 4 et mesurent ensemble 137 pieds de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage avec 3 chambres, 2 cabinets, bâtisse dans le fond avec 2 chambres, une grande bâtisse retirée de la rue avec 8 chambres, cuve, lieux d'aisance et

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23jan—23 30—6 13 20 27 fév

SOARDS'

1891 NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	3 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.
20 fév—